

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2019</b>
---

Présents : M. Christian CARBONI, Maire, Mme Patricia BELIN, MM. Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, Benoit PROBST, Olivier RAGOULLIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Marc HANGARD à M. Christian CARBONI

M. Nicolas MOSTACCI à M. Freddy LALLEMANT

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h13.

M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRECEDENT**

M. le Maire demande si l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent.

Mme Patricia BELIN souhaite faire une remarque : Elle se dit peinée de la remarque de M. Benoit PROBST qui dit désherber seul. Elle précise que ce n'est pas le cas.

M. Benoit PROBST maintient le fait qu'il lui arrive d'être seul pour nettoyer les parterres et pots.

Mme Patricia BELIN dit que si c'est comme ça, elle se retire de la commission fleurissement.

M. le Maire dit que chacun doit trouver sa place, et que l'on ne doit pas compter ses heures quand on est conseiller municipal. Il dit que la fin du mandat approche, et que ce serait regrettable de ne pas garder la cohésion du groupe jusqu'à la fin du mandat.

Un point est à ajouter à l'ordre du jour : Remplacement de l'agent d'entretien.

#### **DÉLIBÉRATION REMPLACEMENT DE L'AGENT D'ENTRETIEN**

M. le Maire explique à l'assemblée avoir reçu plusieurs sociétés de nettoyage (AGnet, Atalian et Argonne Propre), et qu'il ne reste qu'une entreprise à recevoir. M. le Maire indique que l'ADMR propose également un service de nettoyage pour les collectivités. M. le Maire donne à l'assemblée les différents tarifs qui se situent aux alentours de 500€/mois pour un passage au minimum d'une fois par semaine dans la salle polyvalente, et une fois par mois dans la mairie.

L'ADMR propose un tarif à l'heure (alors que les sociétés facturent à la tâche effectuée) pour des prestations équivalentes ; le tarif estimé serait au maximum de 420€/mois. Le personnel est local, ce sont des assistantes de vie qui complètent leur temps de travail.

M. Gabriel LE ROUX indique avoir été déçu par les prestations des sociétés de nettoyage qui ne fournissent pas forcément du personnel qualifié.

Il demande si dans le cas où les locaux sont propres et qu'il n'y a rien à faire, la prestation sera quand même payée ?

M. le Maire répond que oui puisqu'il s'agit d'un forfait.

M. le Maire souligne que l'organisation de l'ADMR est différente. Les agents badgent les heures de présence en fonction du travail effectué, avec un plafond d'horaires ; ce qui permet de payer au plus juste le temps de travail.

M. le Maire indique que le centre de gestion de la Marne propose aussi un service de remplacement, mais que cela ne s'avère pas adapté pour un agent d'entretien, mais plutôt pour du personnel spécifique. Les frais sont fixés à 8€ par bulletin de paye, 6% du salaire chargé si la collectivité dispose d'un candidat ou 8% du salaire chargé si c'est le service de remplacement qui a trouvé le candidat. A cela s'ajoute le salaire réel.

M. le Maire précise également que les sociétés fournissent les consommables (produits nettoyants, papier toilettes et essuie-mains, ainsi que les distributeurs).

Mme Patricia BELIN demande si la mairie doit fournir les produits pour l'ADMR.

M. le Maire répond par l'affirmative.

M. Didier THUAU dit que pour les autres entreprises, les produits sont compris dans le prix.

M. Gabriel LE ROUX dit que le système de l'ADMR à la carte lui convient.

M. Freddy LALLEMANT ajoute que si cela peut compléter un temps de travail d'une personne du territoire, c'est bien.

M. le Maire propose un tour de table,

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

M. Christophe TESTI se propose de décommander l'entreprise n'ayant pas encore répondu.

M. Gabriel LE ROUX demande à être vigilant sur la rédaction du contrat pour ne pas avoir à payer des heures qui ne seraient pas travaillées.

M. le Maire indique que le devis est estimatif, que le tarif donné est un prix maxi, avec un quota d'heures plus importantes au début, pour la prise en main du poste. Ensuite la facture sera basée sur les heures effectivement réalisées.

#### **DÉLIBÉRATION ACQUISITION MATERIEL DE DESHERBAGE**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la décision de signer la charte d'entretien des espaces publics sans pesticides, il est difficile de faire face à la pousse des herbes sans matériel adapté.

M. le Maire indique avoir reçu avec M. Didier THUAU et M. Gabriel LE ROUX un technicien de l'entreprise ROCHA pour la démonstration d'un brûleur à gaz de marque Ripagreen. La lance est innovante puisque qu'elle ne nécessite pas d'allumettes et que la flamme n'a pas besoin de réglage. M. le Maire indique que le produit est de bonne qualité mais le prix est élevé : 2 390.00€ HT.

M. Olivier RAGOUILIAUX demande s'il est possible d'utiliser l'appareil par une personne seule.

M. le Maire répond que oui, mais M. Gabriel LE ROUX dit que le poids de la lance doit à la longue être fatigant, et qu'il n'est pas facile de tirer la bouteille et tenir la lance en même temps. De plus, il pense que cet appareil n'est pas très adapté pour les bords des maisons.

M. Didier THUAU souhaiterait se renseigner auprès des maires qui ont acheté ce matériel pour savoir si cela fonctionne bien.

M. le Maire indique avoir rencontré l'un d'eux, et que celui-ci est satisfait.

Cependant il précise qu'il ne souhaite pas acheter ce genre d'appareil en commun avec une autre commune, comme M. Didier THUAU l'avait évoqué ; d'une part pour ne pas avoir à transporter les bouteilles de gaz dans des véhicules et d'autre part pour l'avoir toujours à disposition. Il explique que le matériel peut être dangereux s'il n'est pas correctement entretenu et s'il est manipulé par plusieurs personnes.

M. Didier THUAU aimerait avoir une démonstration d'un appareil à vapeur, pour comparer.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'il faut effectivement trouver une solution rapidement, mais que tous ces matériels fonctionnent bien lorsque l'herbe est petite. Il ajoute que la Communauté de Communes a poussé les communes à signer la charte, mais ne propose aucune solution collective, malgré une étude d'environ 30 000€ réalisée, et que les communes doivent se débrouiller chacune de leur côté.

M. le Maire dit que cela ne sert à rien de se lamenter, qu'il faut aujourd'hui trouver une solution viable.

M. le Maire dit souhaiter acheter un matériel similaire, mais moins cher.

M. Freddy LALLEMANT trouve sur internet, pendant la réunion, un produit un peu similaire à un tarif plus raisonnable.

M. Didier THUAU propose de l'acheter à 2 communes et voir ; ensuite si le matériel est efficace d'en acheter un pour la commune seule.

Mme Patricia BELIN souhaite attendre de trouver un matériel moins onéreux.

M. Christophe TESTI félicite MM. Christian CARBONI et Didier THUAU pour leur investissement, mais précise qu'il n'est pas d'accord pour que ce soit un conseiller qui utilise ce matériel. Il demande comment l'ESAT évolue sur le sujet.

M. Didier THUAU précise qu'on peut leur fournir le matériel et qu'ils se chargeront de l'utiliser, mais occasionnellement.

M. Gabriel LE ROUX se dit gêné par le fait qu'il n'ait vu qu'un seul matériel, et qu'il n'y a pas d'élément de comparaison.

M. le Maire propose que soit cherché d'autres produits, et se propose de demander à la communauté de communes, comme le demande M. Didier THUAU, l'achat d'un désherbeur thermique que les communes pourraient emprunter.

M. le Maire propose de passer au vote sur le principe de l'achat d'un matériel de désherbage :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### **DÉLIBÉRATION PARTICIPATION ACHAT BALAYEUSE COMMUNAUTAIRE**

M. le Maire explique à l'assemblée qu'une dernière proposition de la part de la Communauté de Communes, est parvenue en mairie pour l'achat d'une balayeuse et remorque communautaire.

Le coût par la société STAM (qui passait auparavant sur le village) est de 750€/passage : un devis actualisé estime donc le coût à 376€/km.

Le tarif, achat de la balayeuse, remorque et chauffeur compris, s'élèverait à 130€/km pour les voiries avec caniveaux uniquement, dans le cas de la proposition de la Communauté de Communes.

Un chargeur devra suivre la balayeuse pour vider le réceptacle de la balayeuse une fois plein, surtout lors du premier passage. Cela servira aussi pour la mise en sécurité de la balayeuse.

M. Gabriel LE ROUX demande si une autre entreprise a répondu, M. le Maire répond que non. Des premiers essais ont été réalisés à St Rémy sur Bussy.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### **DÉLIBÉRATION REMPLACEMENT FENETRES DE LA MAIRIE**

M. le Maire indique avoir reçu les devis des entreprises TRYBA, ART ET FENETRES ET BIGMAT.

La commission travaux s'est réunie pour analyse des documents, et pour le même cahier des charges, les tarifs sont les suivants :

11018€ HT TRYBA

9 530€ HT ART ET FENETRES

5 518€ HT BIGMAT

Pour les 3 entreprises, la pose est comprise.

La seule différence : l'entreprise ART ET FENETRES propose une porte extérieure en aluminium, les autres en PVC.

Les battis sont déposés.

La commission suppose que la différence de prix entre les 2 premières sociétés et BIGMAT, porte sur le fait que la société est plus spécialisée en vente de matériaux de construction, et que les marges sont restreintes par rapport aux 2 autres. Les fenêtres sont de fabrication française.

Mme Patricia BELIN est pour le choix de la société BIGMAT.

M. Gabriel LE ROUX demande quelles fenêtres seront changées ; M. le Maire répond qu'il s'agit comme prévu des fenêtres et de la porte de la bibliothèque (sauf celle de façade principale qui est en bon état), celle du palier ainsi que celle du rez de chaussée arrière du bâtiment.

M. le Maire précise que les subventions ont été demandées et que la réponse est en attente.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 M. Didier THUAU s'abstient sur le choix des poseurs, et non sur le fait de remplacer les menuiseries.

### **VENTE PAVÉS DE LA TARTELETTE**

M. le Maire explique au conseil qu'une demande d'achat des pavés en granit stockés à la Tartelette a été déposée en mairie, avec une offre de prix de 0.25cts d'euros pièce.

Il avait été évoqué qu'ils soient utilisés pour faire le jardin du souvenir au cimetière, mais le tas diminue régulièrement, et qui plus est, la pose de tels pavés risque d'être onéreuse.

M. Freddy LALLEMANT rappelle que ces pavés sont de récupération et qu'il y a du béton dessus ; ils ne sont pas à l'état neuf.

M. le Maire indique que c'est M. Didier THUAU qui a fait cette proposition d'achat.

M. Didier THUAU explique qu'il souhaite faire des bordures et qu'il espère qu'il y en ait 400 pièces.

Mme Patricia BELIN rappelle qu'une certaine quantité a été donnée et qu'un don avait été remis à la Tillotine en remerciement.

M. Gabriel LE ROUX dit que c'est bien de demander, mais qu'il serait souhaitable de faire une annonce afin de ne pas privilégier le premier demandeur.

M. le Maire répond qu'il est d'accord avec ce procédé, et après en avoir discuté propose de faire une annonce pour la vente du lot complet, sur offre, avec une date limite de réponse et de déblaiement.

L'annonce sera mise sur le site de la commune et dans les vitrines des cidex.

### **CHANGEMENT PRESTATAIRE EAU POTABLE**

M. le Maire rappelle le changement de prestataire d'eau potable, l'entreprise SAUR remplace l'entreprise VEOLIA. Le contrat avec VEOLIA arrivant à sa fin, la communauté de communes de la Région de Suippes a passé un appel d'offre. Les propositions des entreprises : SUEZ avec des tarifs deux fois plus élevés, VEOLIA avec une hausse de 17% des prix actuels et la SAUR avec 13% de plus que les tarifs actuels. Cette dernière s'est avérée la mieux disante.

De plus, l'entreprise souhaite renouveler le vieux matériel et poser des compteurs « intelligents ». Chaque habitant a reçu un formulaire à remplir, il est important de le retourner rempli en sachant que le prélèvement n'est pas obligatoire.

M. le Maire indique pour information qu'entre les fêtes de fin d'année la pompe du captage a été changée suite à une panne. Cette pompe provisoire et inadaptée sur le long terme a ensuite été changée en mai 2019.

M. le Maire explique que les conclusions d'un passage de caméra dans le captage révèlent un bon état du tubage malgré une installation qui date de 1930. La profondeur théorique est de 100 m, la caméra a été descendue à 95 mètres, au-delà des alluvions sont présentes. Il y a 60 mètres d'eau, et l'eau est claire.

### **POINTS DIVERS**

M. le Maire indique que dans le cadre du projet d'aménagement des abords de la mairie et de la création d'un monument aux morts, une rencontre a eu lieu avec le directeur de l'Onac de Châlons. Celui-ci a expliqué que la commune pouvait bénéficier d'une subvention, et a ajouté qu'il manquait des noms sur la plaque commémorative existante. Il faudra faire appel à la mémoire des habitants de Tilloy pour les victimes de guerre militaires et civiles.

- Fleurissement

M. Didier THUAU indique avoir rencontré avec M. le Maire, une personne de la maison Familiale de Auve afin de faire réaliser par les élèves, en septembre, une étude sur la composition et l'organisation des massifs fleuris. Cette prestation serait gratuite, et les élèves en assureraient la plantation et le premier entretien.

Ils travaillent déjà avec d'autres collectivités, comme Auve, St Rémy sur Bussy, etc. Nous sommes en attente d'un accord du directeur.

- Transports scolaires

M. le Maire informe qu'il a assisté à une réunion organisée par la Région Grand-Est, qui a annoncé qu'à la rentrée 2021, il n'y aura plus de bus le midi.

L'agrandissement de la cantine de l'école de St Rémy, ainsi que la construction du périscolaire, a plus que jamais son importance.

- Le projet immobilier de M. Janin avance doucement ; cela suit son cours. Il devrait y avoir 11 parcelles.

- Mur de l'église

M. Kendji STEPHAN de la Communauté de Communes, est venu voir le mur avec un artisan afin de prévoir les travaux. Il a profité de la visite pour faire le point sur l'électricité de l'église et la réfection de la grande porte d'entrée. Ces travaux seront pris en charge par la Communauté de Communes.

- Gravillonnage : la société Colas a du retard ; les travaux ne sont donc pas encore réalisés.

- Marpa

M. Didier THUAU indique que le président de la Marpa va changer prochainement. Les comptes ont été présentés lors de l'AG, et sont corrects.

Il indique également que l'ADMR peine à trouver du personnel.

- Geoter :

Une réflexion est menée pour la gestion du système dans les prochaines années (Symsem, CAC, régie).

Un appel d'offre sera lancé début juillet si l'on s'oriente vers un service en régie.

- Divers :

Le Barnum a été livré, il est facile à monter. Il a servi lors de l'animation « Jardins des mots » pour installer la vente de produits du terroir. A ce propos M. le Maire souligne la bonne fréquentation de la manifestation.

Le coffret de protection de la bouteille de gaz de la salle est terminé. M. Christophe TESTI doit le ramener sur place pour l'installer.

M. Benoit PROBST indique que les cloches ne fonctionnent pas correctement. M. le Maire rappellera la Communauté de Communes pour que la société Bodet revienne régler la volée.

Un container poubelle de la salle des fêtes a disparu, certainement volé.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21h40.